



Paris, le 23 septembre 2014

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 17 septembre 2014

Les DDI entre deux eaux....

Alors que la réforme territoriale avait été initialement inscrite à l'ordre du jour du présent comité technique, la sagesse a emporté son report à l'occasion d'une réunion dédiée le 30 septembre prochain, comme FO l'avait suggéré lors du dernier groupe d'échange en date. Décision d'autant plus cohérente que Mme Lebranchu reçoit prochainement les fédérations de fonctionnaires sur ce même sujet.

Autant dire qu'à l'occasion de ce prochain rendez-vous, **FORCE OUVRIERE, comme l'ensemble des agents des DDI attendra des réponses claires quant à l'avenir des services territoriaux de l'État et aux lieux de dialogue social où les intérêts des agents que nous représentons pourront être défendus.** Et FORCE OUVRIERE aura aussi des choses à dire à cette occasion...

Mais concentrons-nous sur l'ordre du jour du présent CT, un CT « entre deux eaux », confrontant les DDI d'un côté à leur jeune histoire au travers de **l'examen de leur bilan social 2013**, d'un autre à leur quotidien au travers **des questions d'hygiène et de sécurité**. Le tout en attendant de savoir de quoi leur avenir sera fait...

Retrouver ci-dessous le lien vers

[la déclaration préliminaire FO au CT](#)

Réponses du Secrétaire général du gouvernement :

Compte tenu de la programmation du CT des DDI du 30 septembre, le SGG s'est refusé à tout commentaire sur le sujet de la réforme territoriale.

Il rappelle néanmoins que la « stabilisation » est le but du moins recherché en ce qui concerne l'organisation structurelle des services, tout en précisant que cela ne devrait pour autant pas empêcher ... de « nécessaires rationalisations ».

Il précise enfin que la coordination entre les différents ministres concernés par les DDI est une réalité.

Conformément à notre demande le SGG prend acte de ce que l'Accord de méthode proposé par ses services ne fait pas l'unanimité. Il n'y aura donc pas de protocole d'accord sur le sujet, mais l'administration va continuer à travailler le dossier sur la base de la feuille de route présentée aujourd'hui.

Ce dont FO prend acte à son tour de son côté conformément à sa demande portée en introduction du comité technique !

Point 1 : Approbation du PV des comités techniques du 17 février et 17 avril 2014

Les PV correspondants sont approuvés après prise en compte des demandes des organisations syndicales.

Point 2 : Qualité de vie au travail : projet de feuille de route [→ici](#)

Pour retrouver les positions portées par **FORCE OUVRIERE** sur ce point d'ordre du jour, consultez le communiqué publié en amont du comité technique [→ici](#).

Éléments saillants ressortant des débats :

FO n'a pas souhaité entrer dans le détail du projet de feuille de route, ayant d'ores et déjà listé les points durs lors de la réunion du 17 avril.

Pour FO, pas de protocole, pas de comité de suivi mais le bel et bien – et criant ! - besoin de **création d'un CHS-CT pour traiter des sujets qui concernent l'ensemble des agents des DDI.**

Le SGG prend acte de nos demandes et annonce que le projet proposé ne prendra pas la forme d'un protocole et que par conséquent il n'y a pas lieu de mettre en place un comité de suivi. Il reporte sa décision sur la création d'un CHS-CT à la fin des travaux sur le sujet et propose de continuer à travailler sur le contenu du projet de feuille de route avec 3 axes :

- 1- Réaliser un état des lieux partagé (au niveau local et national),**
- 2- Réaliser un diagnostic,**
- 3- Mettre en place un plan d'action.**

L'objectif étant pour l'administration de finaliser le dossier pour la fin d'année, avec une prochaine séance de travail qui devrait se tenir mi-octobre.

FO se félicite de la prise en compte de ses demandes... et attend au prochain épisode la décision de création d'un CHSCT des DDI !!!

Point 3 : Bilan social des DDI en 2013 (consultable [→ici](#))

Pour retrouver les analyses de **FORCE OUVRIERE** sur ce document, consultez le communiqué publié en amont du comité technique [→ici](#).

Éléments saillants ressortant des débats : :

Effectifs/Missions :

FO pointe du doigt la réalité de la baisse des effectifs (**-25% entre 2010 et 2013...chiffre que le SGG n'avait visiblement pas en tête!**) et celle de l'accompagnement des agents. En effet le bilan social démontre clairement que les effectifs portant sur les missions telles ADS/ATESAT ont commencé à être supprimés avant même évolution des textes législatifs correspondant, et avant même que les dispositifs d'accompagnement ne soient effectifs. **Ce qui constitue pour FO un scandale démocratique et social !**

Pour le MEDDE/MELTR, le DRH, François CAZOTTES, admet que les chiffres que nous annonçons sont incontestables et que la baisse d'effectif est intervenue en effet dès l'année 2013. Mais, il réfute que les mesures d'accompagnement soient intervenues trop tard, car les orientations politiques avaient été prises dès la fin 2012 la ministre Duflot annonçant les garanties aux personnels dès le début 2013. Enfin il rappelle que le ministère accompagne les agents via le comité national de suivi !

Explications qui ne démentent aucunement les constats concrets de FO !

Le bilan social 2013 permet de plus de mettre en lumière la progressive « OPA » du ministère de l'Intérieur sur les effectifs en DDI, de façon officielle via le transfert des missions éducation/sécurité routière, de façon larvée et scandaleuse au travers de la réquisition, dans plusieurs régions, d'agents des DREAL, DDT(M), DDCCS et DDPP pour assurer l'accueil aux examens.

Fait qui semble-t-il n'était pas connu du SGG... mais n'est-ce pas un signe de plus que l'avenir de l'État territorial semble se jouer plus Place Beauveau qu'à l'Hôtel de Maignon ? !

Par ailleurs, FO constate que l'échelon départemental a connu, en 2013, **1300 départs en retraite (à comparer à seulement 300 recrutements issus de concours/écoles...)** !

Comment l'administration peut-elle affirmer qu'elle souhaite stabiliser les missions et services ? !

En ce qui concerne les demandes de **retour vers le MEDDE d'un agent parti** (comme un IPCSR parti au MI)... le DRH précise que si les demandes sont actuellement rejetées c'est uniquement en raison des plafonds d'emplois. Il réfute qu'il soit impossible de revenir dans son ministère d'origine et ajoute que les perspectives de carrières sont aussi examinées avec attention par la DRH.

Alors même que le débat commençait à dériver vers une attaque des CAP et la solution miracle « déconcentration de la gestion », FO a clairement démontré en séance que les freins aux mobilités étaient exclusivement budgétaires, et que déplacer les périmètres de gestion ne ferait que déplacer la ligne de barbelés : aujourd'hui entre ministères, demain entre DD et DR, entre régions...

Ne souhaitant apparemment pas conclure un débat loin d'être clos, le SGG constate qu'il est en effet nécessaire de favoriser la mobilité des agents... et que nous semblons converger sur cet objectif !

Du point de vue de FO, oui sur les objectifs... assurément pas sur les solutions !

Point 4 : Organisation du suivi des situations signalées dans les DDI

Sur la base des remontées de ses représentants locaux, FO opère régulièrement des signalements de DDI à « situation sensible ». A la fois auprès des ministères concernés et auprès des services du SGG.

Dans ce cadre, l'objectif de FO est bien de privilégier les interventions « amont » permettant de mettre en place les actions pour objectiver et traiter les situations avant pourrissement... voire drame !

Et souvent, les solutions ne peuvent se dégager localement, nécessitant une réaction « venant du haut » dans une chaîne de commandement largement brouillée par la Réate.

FO dresse aujourd'hui le constat de l'absence de retour des suites données aux signalements opérés et demande la mise en place d'un processus partagé avec les OS.

De même FO demande qu'un bilan des inspections réalisées en DDI à l'occasion d'un prochain CT.

Le SGG indique que la règle veut que les problèmes se traitent d'abord au niveau local. Cependant en cas de blocage, quand ils sont signalés, ses services interviennent.

Mais il admet que suite aux différents signalements, la chaîne de commandement est compliquée et qu'au final les réponses sont absentes... tant dans les ministères que dans les services SGG.

Le SGG indique à la demande des OS qu'il demande à ses services de mettre en place un système plus efficace évitant aussi la multi-saisine et permettant un retour d'information systématique. Ces travaux se feront en lien direct avec les ministères. Enfin il répond favorablement à la demande de FO d'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain CT un bilan des inspections en DDI.

FO prend acte de ces engagements...et attend leur traduction concrète !

Point 5 : Questions diverses

FO a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la question relative aux modalités de remboursement des frais de nuitée pour les agents, constatant les grandes distorsions existant aujourd'hui d'une direction à l'autre, et d'un agent à l'autre en fonction de son ministère de rattachement.

Un constat non démenti par les services du SGG...

FO réclame en la matière une application pour l'ensemble des agents et des directions des latitudes ouvertes en matière de déplafonnement des montants remboursés jusqu'à 90 euros sur justification. Et ce d'autant plus que le recours au prestataire voyageur est à ce stade plus qu'aléatoire en matière de réservation hôtelière !

Le SGG a pris note de la demande et a demandé à ses services de clarifier les instructions aux directeurs.

Sachant bien entendu que pour FO, la meilleure solution serait encore d'aligner vers le haut les taux de remboursement de l'ensemble de la fonction publique !

Prochaines échéances :

Prochain CT des DDI le 30 septembre 2014

Vos représentants au CT des DDI :

*Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Patrice Maître, DDPP de la Moselle (FO administration générale de l'État),
Patrick Chopin, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services),
Marie-Ange Francischi, DDCS des Alpes-Maritimes (FO administration générale de l'État),
Bernard Rousset, DDT de l'Ariège (FO administration générale de l'État),*

Nos experts thématiques :

*Michel Garcin, DGCCRF (FO Finances)
Brigitte d'Aure, DRJSCS du Puy-de-Dôme (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Anne Lautone, DDCS des Yvelines (FO enseignement, culture et formation professionnelle)
Gisèle Vimont, DDT de l'Allier (FO administration générale de l'État)
Colette Cordoliani, DDCSPP de Haute-Corse (FO administration générale de l'État)
Cédric Peinturier, DDTM d'Ille-et-Vilaine (FO équipement, environnement, transports et services)
Soizig Blot, DDCSPP d'Ille-et-Vilaine (FO administration générale de l'État), membre du CHSCT-M du MAAF
Thierry Iva (FO équipement, environnement, transports et services), membre du CHSCT-M du MEDDE/MLET*

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnefcfpfo@fr.oleane.com

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris